



# Conseil économique et social

Distr. générale  
19 décembre 2022

Français  
Original : anglais

## Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Comité du commerce, de l'investissement, des entreprises  
et de l'innovation commerciale

### Première session

Bangkok et en ligne, 22-24 février 2023

Point 6 de l'ordre du jour provisoire\*

**Promouvoir la coopération régionale dans le domaine des  
technologies nouvelles et émergentes pour parvenir au  
développement durable**

## Promouvoir la coopération régionale dans le domaine des technologies nouvelles et émergentes pour parvenir au développement durable

### Note du secrétariat

#### *Résumé*

Les technologies nouvelles et émergentes, notamment celles de la quatrième révolution industrielle, ouvrent de vastes perspectives pour la réalisation des objectifs de développement durable dans la région Asie-Pacifique. L'accélération de la mise au point, de l'adoption et de la diffusion de ces technologies dépend de l'existence d'écosystèmes porteurs offrant des moyens d'action et des outils viables ainsi que des capacités, des investissements, des modèles commerciaux novateurs et des partenariats. La coopération régionale joue un rôle important dans la promotion et l'accélération de l'adoption et de la diffusion de ces technologies.

Le présent document examine le rôle de la coopération régionale dans la promotion des technologies nouvelles et émergentes pour le développement durable dans la région Asie-Pacifique. Il aborde aussi la question de l'importance du renforcement des capacités et de l'appui technique à cet égard.

Le Comité du commerce, de l'investissement, des entreprises et de l'innovation commerciale souhaitera peut-être faire part des perspectives des pays, des enseignements pratiques tirés de l'expérience et des bonnes pratiques pour une intégration et un transfert réussis des technologies et déterminer les questions urgentes qui peuvent être traitées au moyen d'une collaboration régionale. Le Comité souhaitera peut-être aussi donner des indications sur les stratégies visant à promouvoir les technologies nouvelles et émergentes dans la région, et préciser l'appui au renforcement des capacités et l'assistance technique que le secrétariat peut fournir pour soutenir le développement durable et lutter contre les changements climatiques.

\* ESCAP/CTIEBI(1)/1/Rev.1.

## I. Introduction

1. Les technologies nouvelles et émergentes, notamment celles de la quatrième révolution industrielle, apportent une contribution importante à l'accélération des progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable dans la région Asie-Pacifique. On peut y recourir pour augmenter la productivité et l'efficacité, améliorer les revenus et la qualité de vie.

2. La coopération régionale peut jouer un rôle essentiel en contribuant à un développement plus rapide des technologies nouvelles et émergentes et à leur transfert entre pays. Au niveau régional, la priorité est donnée à l'amélioration de l'accès aux technologies et du savoir-faire technique, à la mobilisation des parties prenantes et à la collaboration entre pays et entre régions, l'objectif étant de faciliter une adoption uniforme des technologies de la quatrième révolution industrielle.

3. Le présent document donne un bref aperçu de la situation dans la région Asie-Pacifique, du potentiel des technologies nouvelles et émergentes et des possibilités et contraintes générales. Il fait le point sur le rôle de la coopération régionale dans l'adoption et la diffusion de ces technologies en faveur du développement durable et la lutte contre les changements climatiques et sur le renforcement des capacités et l'appui technique à fournir en vue de promouvoir cette coopération régionale.

4. Le présent document donne également un aperçu des activités de renforcement des capacités et d'appui technique que le Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a fournies aux États membres entre 2020 et 2022. Ces activités avaient pour objectif d'améliorer les capacités d'innovation et de transfert de technologies et de renforcer la coopération technique régionale pour le développement durable.

5. En conclusion, le présent document soulève plusieurs grandes questions qui sont soumises à l'examen du Comité du commerce, de l'investissement, des entreprises et de l'innovation commerciale.

## II. Évolution de la situation dans la région Asie-Pacifique

6. La région Asie-Pacifique abrite 60 % de la population mondiale<sup>1</sup> et présente une grande diversité de conditions socioéconomiques et d'environnements naturels. Depuis 1990, elle connaît un développement économique rapide qui a permis à plus d'un milliard de personnes de sortir de l'extrême pauvreté<sup>2</sup>. Elle est aujourd'hui un acteur essentiel de l'économie mondiale. En 2021, les 21 économies de la région avaient un produit intérieur brut combiné de 72 500 milliards de dollars, soit 44 % de la production économique mondiale<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Fonds des Nations Unies pour la population, « Population trends. » Disponible à l'adresse suivante : <https://asiapacific.unfpa.org/en/populationtrends> (page consultée en novembre 2022).

<sup>2</sup> CESAP, « Why can't dynamic Asia-Pacific beat poverty? », 5 juillet 2019.

<sup>3</sup> World Economics, « Asia-Pacific », Regions data. Disponible à l'adresse suivante : [www.worldeconomics.com/Regions/Asia-Pacific/](http://www.worldeconomics.com/Regions/Asia-Pacific/) (page consultée le 13 décembre 2022).

7. Malgré les avancées évoquées plus haut, des données récentes montrent que la mise en œuvre des objectifs de développement durable progresse lentement. La région n'est en voie d'atteindre aucun des 17 objectifs<sup>4</sup> et pourrait ne réaliser que 9 des 104 indicateurs liés aux objectifs d'ici à 2030<sup>5</sup>. En 2017, la CESAP a estimé que la région atteindrait les objectifs en 2052, mais, en raison d'une série de crises récentes, elle pourrait bien n'y parvenir qu'à l'horizon 2065<sup>6</sup>.

8. Les effets de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), les changements climatiques et les catastrophes naturelles sont les principaux obstacles à la croissance socioéconomique de la région. La pandémie a bouleversé des vies et fait replonger 85 millions de personnes dans l'extrême pauvreté. La région est très vulnérable aux effets des changements climatiques et responsable de plus de la moitié des émissions mondiales de carbone. Elle connaît également des niveaux de pollution élevés, qui ont des conséquences en termes de mortalité et de morbidité. Elle compte également la grande majorité des déplacements humains dus à des catastrophes naturelles au niveau mondial<sup>7</sup>.

9. Selon des estimations récentes de la CESAP, les inégalités se sont nettement creusées pour environ 85 % de la population de la région depuis 2000<sup>8</sup>. En outre, près de 52 % des 4,3 milliards d'habitants de la région n'ont pas accès à Internet. Cette fracture numérique pourrait aggraver les inégalités et fragiliser les sociétés<sup>9</sup>.

10. Il est de plus en plus admis que les technologies jouent un rôle essentiel en ce sens qu'elles aident les pays de la région Asie-Pacifique à relever un triple défi : se remettre de la pandémie, se préparer à s'adapter aux changements climatiques et à atténuer leurs effets et faire face à l'intensité et à la fréquence accrues des catastrophes naturelles. Les technologies nouvelles et émergentes offrent d'importantes possibilités de progresser vers la réalisation des objectifs de développement durable dans la région Asie-Pacifique.

### III. Innovation, développement et intégration des technologies dans la région Asie-Pacifique

11. Nombreuses sont les technologies nouvelles et émergentes qui facilitent la transformation des systèmes de production, de fabrication et de livraison dans la région Asie-Pacifique. En ayant davantage recours aux technologies d'exploitation des énergies renouvelables, telles que les cellules photovoltaïques, et au déploiement et à l'application rapides des technologies

<sup>4</sup> *Asia and the Pacific SDG Progress Report 2022: Widening Disparities Amid COVID-19* (publication des Nations Unies, 2022).

<sup>5</sup> *Asia and the Pacific SDG Progress Report 2021* (publication des Nations Unies, 2021).

<sup>6</sup> *Asia and the Pacific SDG Progress Report 2022*.

<sup>7</sup> En 2021, la plupart des déplacements nouveaux et répétés provoqués par des catastrophes ont été enregistrés dans la région Asie-Pacifique, soit environ 80 % de la totalité des déplacements. Observatoire des situations de déplacement interne, *Global Report on Internal Displacement 2022: Children and Youth in Internal Displacement* (Genève, 2022).

<sup>8</sup> La part de revenus du décile supérieur représentait environ 50 % de la totalité des revenus, tandis que celle du décile inférieur ne représentait que 0,2 %. Les inégalités entre pays dues aux changements climatiques ont également augmenté de 25 % au cours des cinquante dernières années. *Economic and Social Survey of Asia and the Pacific 2022: Building Forward Fairer – Economic Policies for an Inclusive Recovery and Development* (publication des Nations Unies, 2022).

<sup>9</sup> ESCAP/CICTSTI/2022/1.

de la quatrième révolution industrielle<sup>10</sup>, il est possible de lutter plus efficacement contre les changements climatiques<sup>11</sup>. Les technologies de la quatrième révolution industrielle peuvent être utilisées dans une diversité d'applications, telles que la surveillance du climat, les véhicules intelligents et autonomes, les transferts numériques dans les situations d'urgence et lors des catastrophes, les dispositifs d'alerte rapide, les diagnostics médicaux et les inventions médicales<sup>12</sup>.

12. La région Asie-Pacifique comprend certains des pays les plus innovants au monde en matière de développement et de mise en œuvre de technologies avancées. Comme l'indiquait l'*Indice mondial de l'innovation de 2022*, en 2021, de nombreux pays de la région affichaient des résultats spectaculaires en matière d'innovation, avaient fait des progrès remarquables en ce qui concerne les principaux indicateurs d'innovation et disposaient d'une grande partie des pôles scientifiques et technologiques<sup>13</sup>.

13. Bien que la région Asie-Pacifique soit en passe de devenir un pôle d'innovation technologique, plusieurs facteurs croisés ont entraîné une lente intégration des technologies nouvelles et émergentes. Certains de ces facteurs sont énumérés ci-après :

a) *Manque de capacités*. Il existe un déficit d'infrastructures<sup>14</sup> et une pénurie de personnel technique qualifié, notamment dans le domaine de la technologie, des médias et des télécommunications<sup>15</sup> ;

b) *Contraintes structurelles*. La région Asie-Pacifique compte majoritairement des microentreprises et des petites et moyennes entreprises dont le peu de ressources ne suffit pas à une transition vers les technologies nouvelles et émergentes<sup>16</sup>. Le transfert et l'adoption des technologies<sup>17</sup> sont freinés par des obstacles techniques, organisationnels, économiques et systémiques et le manque de cadres politiques et juridiques adaptés, notamment en matière de propriété intellectuelle<sup>18</sup>. Les mécanismes

<sup>10</sup> *Rapport sur le développement humain 2021-22 : temps incertains, vies bouleversées : façonner notre avenir dans un monde en mutation* (publication des Nations Unies, 2022).

<sup>11</sup> Forum économique mondial, *Unlocking technology for the global goals* (Genève, 2020).

<sup>12</sup> Voir [www.unescap.org/events/2022/inception-meeting-digital-and-transport-connectivity-socioeconomic-resilience-rural#](http://www.unescap.org/events/2022/inception-meeting-digital-and-transport-connectivity-socioeconomic-resilience-rural#).

<sup>13</sup> Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, *Indice mondial de l'innovation 2022 : Quel est l'avenir de la croissance fondée sur l'innovation ?* (Genève, 2022).

<sup>14</sup> Banque asiatique de développement (BAsD), *Strategy 2030: achieving a prosperous, inclusive, resilient, and sustainable Asia and the Pacific* (Manille, 2018), p. 7.

<sup>15</sup> Korn Ferry, « Future of work: the global talent crunch » (s.l., 2018).

<sup>16</sup> Association des nations de l'Asie du Sud-Est : 95 à 99 % ; Philippines : 99,5 % ; Indonésie : 99,99 % ; Inde : 80 %. Maria Vasquez Callo-Müller, « Micro, small and medium enterprises (MSMEs) and the digital economy », note d'information établie à l'occasion de la première réunion du Réseau des microentreprises et petites et moyennes entreprises de l'Asie et du Pacifique, mars 2021, disponible à l'adresse suivante : [www.unescap.org/sites/default/d8files/event-documents/MSMEs%20and%20the%20Digital%20Economy.pdf](http://www.unescap.org/sites/default/d8files/event-documents/MSMEs%20and%20the%20Digital%20Economy.pdf) et « MSMEs are the growth engine of India, contribute 30% to the GDP », *Mint*, 16 septembre 2022, disponible à l'adresse suivante : [www.livemint.com/news/india/msmes-are-the-growth-engine-of-india-contribute-30-to-the-gdp-11663347449050.html](http://www.livemint.com/news/india/msmes-are-the-growth-engine-of-india-contribute-30-to-the-gdp-11663347449050.html) (pages toutes deux consultées le 13 décembre 2022).

<sup>17</sup> A. Mazurkiewicz et B. Poteralska, « Barriers to technology transfer at R&D organisations », dans *Proceedings of the 10th European Conference on Innovation and Entrepreneurship*, R.P. Dameri et L. Beltrametti, dir. (Reading, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Academic Conferences and Publishing International, 2015).

<sup>18</sup> *Intellectual Property Management and Technology Licensing: Guide for Policymakers and Managers of Research and Development Institutes* (ST/ESCAP/2912).

d'exécution des programmes publics et privés pour la promotion des technologies ont peu de poids ;

c) *Contraintes institutionnelles*. Les dispositifs et mécanismes de soutien institutionnel pour l'utilisation généralisée des technologies sont inadéquats, tout comme le rôle de facilitateur des acteurs étatiques pour l'innovation et le transfert de technologies. Il existe peu de liens entre les différents acteurs du secteur de la technologie au sein des systèmes nationaux d'innovation pour le développement synergique des technologies et leur généralisation.

14. Pour tirer pleinement profit des possibilités qu'offrent les technologies émergentes dans le domaine du développement durable, il est important de disposer d'écosystèmes porteurs consistant dans des moyens et outils stratégiques viables, des capacités, des investissements, des modèles économiques novateurs et des partenariats. Il est également important de disposer de capacités et de compétences suffisantes pour intégrer, déployer et adapter les technologies ; d'un savoir-faire technique et d'un accès adaptés ; de financements et investissements adéquats et d'une coopération à tous les niveaux.

#### **IV. Rôle de la coopération régionale**

15. La coopération régionale joue un rôle essentiel en contribuant au développement, à l'adoption et au transfert plus rapides des technologies nouvelles et émergentes pour le développement durable.

16. La pandémie de COVID-19 a montré que la coopération en matière de technologie était essentielle pour résoudre les problèmes urgents. Les pays de la région Asie-Pacifique ont uni leurs efforts pour faire face à la pandémie ; ils ont maintenu les services de santé, assuré le suivi de l'infection, maintenu l'acheminement transfrontière de fournitures essentielles, préservé le bien-être de la population et assuré la stabilité budgétaire. Pour tout ce qui précède, les pays de la région ont largement utilisé les technologies numériques<sup>19</sup>.

17. Les technologies et l'innovation peuvent stimuler la croissance économique en améliorant la productivité et l'efficacité et en réduisant les dépenses. Non seulement elles permettent de s'attaquer aux problèmes sociétaux et de les résoudre, mais elles peuvent aussi aider les pays à trouver des solutions pratiques aux problèmes environnementaux. En d'autres termes, elles contribuent à la durabilité sur les plans économique, environnemental et social.

18. Le Forum économique mondial estime que la réalisation des 17 objectifs de développement durable et de 70 % des cibles associées à ces objectifs peut être facilitée par les technologies actuelles de la quatrième révolution industrielle. Les nouvelles technologies présentent un intérêt particulier en ce qui concerne 5 objectifs : l'objectif 3 (Bonne santé et bien-être), l'objectif 8 (Travail décent et croissance économique), l'objectif 11 (Villes et communautés durables), l'objectif 12 (Consommation et production responsables) et l'objectif 13 (Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques).

<sup>19</sup> BAsD, *Regional Cooperation and Integration in Asia and the Pacific: Responding to the COVID-19 Pandemic and "Building Back Better"* (Manille, 2022).

19. À l'approche de 2030, la coopération régionale doit aider tous les pays de la région à atteindre les objectifs de développement durable et pour cela, faire en sorte qu'ils aient accès aux technologies essentielles et qu'ils les mettent à profit aux fins de la réalisation de ces objectifs. Le renforcement des capacités et le soutien technique joueront un rôle essentiel à cet égard. Les États membres devront prendre des mesures urgentes dans de nombreux domaines et notamment<sup>20</sup> :

a) Assurer la planification et la coordination grâce à une stratégie bien définie visant à accroître le recours aux technologies nouvelles et émergentes pour le développement durable ;

b) Renforcer l'infrastructure institutionnelle et numérique en aidant à la création de synergies entre les cadres d'action des pays en ce qui concerne les technologies nouvelles et émergentes, telles que les politiques en matière de numérique, d'intelligence artificielle, de commerce électronique et de confidentialité des données ;

c) Renforcer l'innovation, la recherche et le développement en soutenant des solutions techniques novatrices plus risquées et à un stade de développement moins avancé, de l'idéation à la démonstration, en passant par la recherche fondamentale et appliquée ;

d) Augmenter le financement pour la généralisation des innovations et leur marchandisation. Il est nécessaire de rechercher d'autres sources de financements que les fonds publics, notamment en faisant appel au secteur privé et aux investissements étrangers directs, et des modes de financement novateurs, tels que le capital-risque privé et les fonds de démarrage, pour les microentreprises et petites et moyennes entreprises ;

e) Soutenir la transition de la main-d'œuvre par le renforcement des capacités, l'organisation de formations ciblées, de programmes d'échange et des interventions en matière de politique du travail ;

f) Établir des partenariats multipartites et encourager l'action collective et la collaboration afin d'obtenir des résultats communs et d'échanger des ressources.

20. Les pays de la région devront se pencher sur plusieurs considérations essentielles : comment améliorer ensemble la compréhension et exploiter les avantages des technologies nouvelles et émergentes, travailler en collaboration pour répondre aux préoccupations communes et créer un environnement favorable, apprendre des bonnes pratiques des autres et utiliser les plateformes de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire pour accélérer l'adoption des technologies.

## **V. Activités du secrétariat en lien avec la promotion des technologies novatrices pour atteindre les objectifs de développement durable**

21. Consciente de l'importance cruciale des technologies pour le développement durable, la CESAP, par l'intermédiaire de ses divisions et du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie, s'est engagée dans des activités visant à promouvoir le développement, l'intégration, la généralisation et le transfert des technologies.

<sup>20</sup> ESCAP/CICTSTI/2022/3 ; Forum économique mondial, *Unlocking technology for the global goals* (Genève, 2020).

22. Le Centre aide les États membres à créer un environnement favorable à l'innovation et au transfert de technologies dans la région Asie-Pacifique pour la réalisation des objectifs de développement durable. Il encourage les partenariats inclusifs entre les gouvernements, les institutions de recherche-développement, le monde universitaire, les organisations internationales, le secteur privé et la société civile pour le transfert et la diffusion des technologies en vue de la réalisation des objectifs dans la région.

23. Les principaux domaines d'intervention du Centre en 2021 et 2022 se sont organisés autour de trois résultats clefs, à savoir :

a) *Le renforcement de la coopération technologique régionale.* Le Centre a facilité cinq réunions consultatives visant à renforcer la coopération technologique entre les États membres dans les domaines suivants : biotechnologie pour la santé et technologies biomédicales, technologies de lutte contre la pandémie de COVID-19, technologie énergétique émergente pour l'atténuation des changements climatiques, stratégies de collaboration pour la coopération régionale et collaboration entre le secteur privé, le monde universitaire et les pouvoirs publics. Lors de ces réunions, les États membres ont fait le point des besoins, des ressources disponibles, des possibilités de collaboration concernant les centres de recherche et d'essai en biotechnologie pour la santé, les technologies d'atténuation des changements climatiques et la collaboration transfrontière pour accélérer le transfert et l'adoption des technologies énergétiques émergentes ;

b) *Le renforcement des capacités d'innovation et de transfert de technologies.* À la demande des États membres, le Centre a organisé 13 activités de renforcement des capacités axées sur la demande portant sur divers sujets dans les domaines de l'innovation, du transfert et de la diffusion des technologies de la quatrième révolution industrielle, des centrales électriques décentralisées et de l'intégration des réseaux électriques intelligents, de l'innovation verte, des technologies émergentes pour faire face aux changements climatiques et à la pandémie de COVID-19, des innovations et technologies inclusives, des techniques de maîtrise de la pollution atmosphérique, de la gestion de la propriété intellectuelle et du transfert de technologies, des technologies d'énergie renouvelable et de l'économie circulaire. Le Centre a également facilité les réunions visant à promouvoir les technologies et les innovations associant toutes les parties. En coopération avec des organisations partenaires, le Centre a apporté des contributions substantielles à quatre manifestations régionales de renforcement des capacités axées sur les nouvelles énergies, l'élaboration de politiques d'innovation, les transports à faibles émissions et les technologies avancées de l'eau ;

c) *Le renforcement de la veille technologique par des travaux d'analyse et des supports de connaissances.* Le Centre a élaboré et diffusé des supports de connaissances, notamment des revues, des rapports d'étude et des publications. La revue périodique en ligne *Asia-Pacific Tech Monitor*, les publications du Centre (notamment un guide sur la gestion de la propriété intellectuelle) et trois documents thématiques relatifs à l'innovation, au transfert et à la diffusion des technologies de la quatrième révolution industrielle (pour le développement durable, les services de santé et l'atténuation des changements climatiques) ont fourni les dernières informations sur les tendances et les développements des technologies et amélioré les connaissances et les capacités des parties prenantes en ce qui concerne les technologies émergentes utiles pour la région.

24. Le Centre a organisé plusieurs activités de renforcement des capacités au niveau international afin de faciliter les échanges de vue sur les possibilités et les difficultés liées à l'intégration des technologies et pour définir les priorités et le potentiel de coopération régionale. Parmi les activités organisées sur les technologies nouvelles et émergentes, citons les suivantes :

a) Atelier régional sur les technologies émergentes pour lutter contre les changements climatiques, tenu à Kunming (Chine), le 14 septembre 2021 ;

b) Conférence internationale sur les technologies de la quatrième révolution industrielle au service du développement durable, tenue à New Delhi le 30 novembre 2021 ;

c) Réunion d'un groupe d'experts sur le renforcement de la coopération régionale dans le secteur des biotechnologies et du biomédical pour la santé, tenue en ligne le 22 mars 2022 ;

d) Manifestation parallèle intitulée « Priorités stratégiques pour l'adoption de technologies émergentes dans le secteur de l'énergie pour l'atténuation des changements climatiques », tenue à Bangkok le 24 mai 2022 lors de la soixante-dix-huitième session de la CESAP ;

e) Conférence internationale sur l'innovation, le transfert et la diffusion des technologies de la quatrième révolution industrielle, tenue à Guangzhou (Chine) le 30 juin 2022 ;

f) Réunion consultative entre le secteur privé, le milieu universitaire et le secteur public visant à relever les défis du secteur de l'énergie (conventionnel et non conventionnel) et des dispositifs énergétiques, tenue en ligne le 17 octobre 2022.

25. À l'issue des débats tenus lors des manifestations susmentionnées, plusieurs observations et recommandations visant à promouvoir les technologies nouvelles et émergentes pour le développement durable ont été formulées. Elles soulignaient les points suivants :

a) Le renforcement des capacités des parties prenantes concernées est essentiel pour développer et utiliser efficacement les technologies nouvelles et émergentes afin d'atteindre les objectifs de développement durable. Ces technologies sont considérées comme faisant partie du cadre des systèmes ouverts d'innovation ;

b) Il est essentiel de redéfinir le programme d'enseignement (dès le niveau primaire) à la lumière des compétences requises pour les technologies novatrices. Le monde universitaire devrait être impliqué dans l'initiative qui devrait inclure la reconversion professionnelle et le perfectionnement des compétences de la main-d'œuvre en vue de l'adoption des technologies nouvelles et émergentes ;

c) Le monde universitaire et le secteur privé ont besoin d'un appui pour établir des partenariats stratégiques pour la recherche-développement en collaboration et d'une marchandisation accélérée des technologies nouvelles et émergentes ;

d) Pour favoriser l'adoption et l'expansion des technologies émergentes, les pépinières d'entreprises jouent un rôle crucial en encourageant l'innovation et en tissant des liens entre les innovateurs et le marché ;

e) Le secteur privé peut jouer un rôle essentiel dans la coopération régionale en explorant et en promouvant des modèles de partenariat public-privé transfrontière pour accroître l'adoption et l'utilisation des

technologies nouvelles et émergentes, et en offrant aux petites et moyennes entreprises, aux innovateurs et aux start-up des pays de l'Asie et du Pacifique des possibilités de collaboration et de partenariat pour qu'ils puissent généraliser et commercialiser leurs innovations technologiques au-delà des frontières nationales ;

f) Les conditions et exigences sectorielles et les conditions socioéconomiques des pays dans lesquels les technologies nouvelles et émergentes sont adoptées et vers lesquels elles sont transférées doivent être prises en compte ;

g) L'amélioration de l'accès aux technologies et de leur développement peut être rendue possible par de nouvelles formes de gestion et de réglementation de la propriété intellectuelle ;

h) Il pourrait être utile d'étudier la création de banques de technologies régionales pour les avancées liées aux technologies nouvelles et émergentes ;

i) Les organisations et les institutions régionales telles que le Centre pourraient s'efforcer de promouvoir des accords entre les gouvernements afin d'encourager le partage des technologies novatrices et des connaissances connexes ;

j) Grâce au Centre, des plateformes de collaboration pour l'innovation et le transfert et la généralisation de nouvelles technologies pourraient être établies, et les innovateurs et les incubateurs pourraient être invités à partager les applications novatrices de ces technologies.

## **VI. Questions portées à l'attention du Comité**

26. Dans sa résolution 78/1 du 27 mai 2022, intitulée « Déclaration de Bangkok faite à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique : un programme commun pour faire progresser le développement durable en Asie et dans le Pacifique », la CESAP a dit considérer que la technologie et l'innovation étaient essentielles à la réalisation du développement durable et faisaient partie des principaux moteurs de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les technologies novatrices (portées par divers changements sociétaux et l'essor du numérique, du traitement des données et de l'intelligence artificielle) offrent des possibilités autrefois inimaginables mais présentent de nouveaux défis, et elles ont le potentiel d'accélérer considérablement la mise en œuvre du Programme 2030.

27. Compte tenu des possibilités et des défis liés aux technologies nouvelles et émergentes pour le développement durable, le Comité souhaitera peut-être mettre en commun les perspectives, les expériences et les bonnes pratiques des pays, les partenariats et les leçons apprises.

28. Le Comité est invité à prendre les mesures suivantes :

a) Déterminer les types de soutien qui pourraient être demandés au secrétariat afin de promouvoir davantage les technologies novatrices pour le développement durable dans la région ;

b) Faire des recommandations sur les moyens de promouvoir ces technologies au service du développement durable dans la région ;

- c) Recenser les questions stratégiques nouvelles et prioritaires liées aux technologies novatrices et aider les États Membres à promouvoir ces stratégies en vue de l'intégration des technologies.
-